



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
CONSEIL NATIONAL POUR
LA DEMOCRATIE ET LE DEVELOPPEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/ N° /PRG/CNDD/SGPRG/2009

Portant nomination d'un Haut Cadre à la Direction de la SOTELGUI

Le Président de la République
Président du Conseil National pour la Démocratie et le
Développement

Vu le Communiqué n°001/CNDD/2008 du 23 Décembre 2008, portant prise effective du pouvoir par le Conseil National pour la Démocratie et le Développement, suspension de la Constitution et dissolution du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance /N°006/PRG/CNDD//Du 29/12/08 ; portant création d'un poste de premier Ministre chef du gouvernement ;

Vu l'Ordonnance N°007/PRG/CNDD/Du 29/12/08 portant attribution du premier Ministre chef du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance N°008/PRG/CNDD/Du 29/12/08 ; portant nomination du Premier Ministre, chef du Gouvernement ;

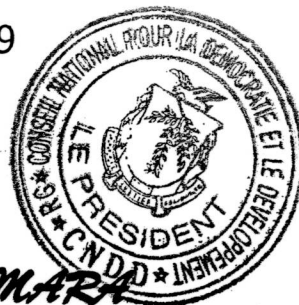
✓ Vu le Décret D N° 001/PRG/DU 14/Janvier 2009, portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Décrète

Article 1^{er} : Monsieur **GUY ABRAHAM COUMBASSA** en service à la Société des Télécommunications de Guinée « **SOTELGUI** », est nommé Directeur Général de la même Société; en remplacement de Monsieur **Thierno Oury DIALLO** muté

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires et sera enregistré publié au journal officiel de la République

Conakry, le 28 AOUT 2009 2009



Capitaine Moussa Dadis CAMARA

Président de la République, Chef de l'Etat
Président du Conseil National pour la Démocratie
et le Développement,
Commandant en Chef des Forces Armées.